



FORMULE A

AUTORISATION DE DÉBIT DE BOISSONS

2026-03-51

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DÉBIT DE BOISSONS

Monsieur le Maire,

Je soussignée, Véronique ADER agissant en qualité de Présidente de l'association La Compagnie du mOrse.

Tél : 05 31 23 29 93 - Mail : administration@ciedumorse.com

Agrément n° :

ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons

De 1^{er} groupe et 3^e groupe

Du : 9 avril 2026 18h30

Au : 9 avril 2026 23h30

à l'occasion de : Les journées du mariage – rdv culturel de printemps en collectif

Lieu de la manifestation : La Halle de Rabastens

Veillez agréer, monsieur, Le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

A Rabastens le 12 mars 2026

signature

ARRÊTÉ DU MAIRE

le Maire de la commune de Rabastens

Vu la demande ci-dessus,

Vu les articles L3334-2 et L352-5 du Code de la Santé Publique,

Vu les articles L48 du Code des débits de boissons et des mesures contre l'alcoolisme,

Arrête :

Mme. ADER Véronique de l'Association LA Compagnie du mOrse est autorisé(e) à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3^{eme} groupe(s) à Rabastens

Du jeudi 09 avril 2026 à 18h30

Au jeudi 09 avril 2026 à 23h30

à l'occasion de les journées du mariage

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Rabastens, le 20 mars 2026

Le Maire, Nicolas GÉRAUD

